

Rochefort a établi le bureau de rédaction de la *Lanterne* à Berne.

La municipalité de Naples propose de fournir une pension viagère de \$6,000 à Garibaldi.

ESPAGNE.

Londres, 26.—Les gouvernements de France et d'Espagne se sont déterminés d'envoyer chacun un vaisseau de guerre pour croiser dans la rivière Reddasso, qui forme partie de la frontière entre les deux pays, afin de prévenir le passage de la contrebande de guerre des Carlistes.

Paris, 26.—Le consul espagnol à Bayonne a fait une demande en vertu du traité de 1862 pour l'extradition des déserteurs du steamship *Fidèles*, qui ont été saisis à St. Jean de Luce par les autorités françaises sur les représentations que ce navire avait à son bord de la contrebande de guerre pour les Carlistes.

Paris, 26.—Le *Temps* explique l'inaction de l'armée républicaine. Il dit que grand nombre de soldats ont fini leur temps et qu'on attend de nouvelles levées.

Des dépêches d'Espagne au *Times* parlent d'une attaque des Carlistes sur Juan. On s'attend que Don Carlos dirigera en personne les opérations; les troupes et l'artillerie se concentrent autour de ses quartiers généraux à Veran.

Madrid, 29.—Le gén. Lazerna est arrivé en cette ville pour présenter sa résignation comme commandant des troupes républicaines, combattant les Carlistes. Il est probable que le gén. Moriones lui succèdera.

Bayonne, 29.—Le député légitimiste français, général du Temple, a rejoint Don Carlos.

ALLEMAGNE

Londres, 27.—Le *News* donne une version de l'affaire de Bismark-Arnim; elle lui a été fournie par un ami intime du comte Von Arnim. Dans quelques-unes des lettres que Bismark écrivait au comte à une certaine époque, lorsqu'il était ambassadeur à Paris, il lui reprocha de suivre une politique différente de la sienne. C'est précisément cette correspondance que Von Arnim ne veut pas livrer, mais il tient à la soumettre à l'empereur et il paraît qu'elle est de nature à faire le plus grand tort au chancelier.

Berlin, 28.—Le comte Von Arnim a été relâché à midi aujourd'hui en fournissant un cautionnement.

Berlin, 28.—Le cautionnement exigé pour l'élargissement de Von Arnim a été de 100,000 thalers.

L'examen préliminaire du comte Von Arnim s'est terminé hier.

Le comte fut élargi par un cautionnement sur l'avis de ses médecins, et il se rendit immédiatement à sa résidence en cette ville. Il se rendra probablement à Nice pour l'amélioration de sa santé.

Berlin, 29.—Le procès de Kullman, accusé d'avoir attenté à la vie de Bismark, a commencé aujourd'hui. L'enceinte de la cour de Wutz-burff était littéralement remplie, il y avait plus de quarante représentants de journaux.

Le prisonnier paraissait très-calme. Après la lecture de l'acte d'accusation, la poursuite a exposé la cause, après quoi commença l'interrogatoire. Kullman avoua sa culpabilité sur les points de l'accusation.

Berlin, 29.—Aujourd'hui, l'empereur Guillaume a ouvert en personne la session du parlement allemand.

Berlin, 29.—Au procès aujourd'hui, Kullmann a décrit au long ce qui est arrivé au moment où il a fait feu sur Bismark; son témoignage est identique avec l'indictement.

Il a expliqué qu'il avait fait feu à la tête parce qu'il croyait qu'il fut possible que Bismark portât une cuirasse. Après le coup de feu, il se rendit en face du carrosse en traversant le chemin, où il resta un moment; alors le cocher le frappa avec son fouet. Il se préparait à fuir, mais il fut promptement appréhendé.

En se rendant à la prison, il apprit que Bismark était blessé. Le prisonnier croyait avoir bien armé son arme, mais la charge a dû être dérangée. Il avait une seconde capsule dans sa main en cas que la première manquât. Il savait parfaitement à quoi s'en tenir sur la gravité de son crime et de ses conséquences; mais il a fait cet essai parce qu'il regardait Bismark comme l'auteur du présent conflit religieux, eût-il cru même que ce conflit n'aurait pas cessé par cette mort; maintenant il sait qu'il a commis un grand crime.

Un armurier a déposé que les deux balles du pistolet de Kullman étaient propres à causer la mort.

Berlin, 30.—Le procès de Kullman s'est terminé cet avant-midi.

Le Dr. Reinecke a dit qu'il ne considérait pas le prisonnier comme un fanatique religieux ou politique. Il ajoute qu'il ne possédait pas une prédisposition naturelle au crime, ni était un meurtrier commun. Ses capacités de compréhension du bien et du mal sont complètes, mais d'un autre côté, il y a chez lui absence de force morale. Son grand-père maternel s'est suicidé: sa mère est morte aliénée, et son père était un ivrogne encrouté.

C'est pourquoi le même docteur est d'opinion que, bien que Kullman puisse être considéré comme être raisonnable, néanmoins il le croit d'une disposition morbide héréditaire propre à affecter sa volonté.

Kullman fut trouvé coupable et condamné à un emprisonnement de 14 ans dans une maison de correction, et 10 ans de suspension de ses droits civils, en étant soumis à la surveillance de la police.

Le jury n'a délibéré que cinq minutes.

FAITS DIVERS

TROP GROS.—Cornelius Deery, assaillant ou plutôt assassin de Baignet, a rendu un grand service à tout le corps de police, mais bien involontairement. Lors de l'évasion des prisonniers, c'est lui qui a été cause qu'on n'ait pas à regretter l'absence d'un plus grand nombre des intéressants sujets qui attendaient leur sentence. Une fois qu'on fut parvenu à créer une issue pour laisser envoler le gibier, ce fut un sauve qui peut général.

Deery, en homme bien appris, ne voulut pas se laisser devancer par ses cadets en culpabilité, aussi donna-t-il de la tête dans l'issue. Mais, oh! malheur, l'ouverture n'était pas assez grande et pour comble d'infortune, il n'eut pas même l'avantage la belette de la fable, et dut se résigner à attendre qu'un agent de police vint lui porter secours, car il était haletant, étouffant, tant les barreaux le pressaient. Jugez du mécontentement des compagnons de prison qui voyaient s'évanouir une si belle chance pour eux de prendre la clé des champs.

Il paraît qu'en voyant entrer un homme de police dans la cellule où se passait cette scène, l'un des détenus dit naïvement: "Vraiment, M., si ce n'eût été que ce b... de Deery, nous avions tous le temps de nous sauver."

EVASION.—Le 19, vers onze heures du matin, quatre prisonniers convaincus pendant le dernier terme criminel, ont réussi à s'échapper d'une cellule où ils avaient été enfermés, au Palais de Justice, en attendant le moment où ils devaient être amenés devant la Cour, pour recevoir leur sentence.

Ils ont pu desceller un barreau et par cette ouverture gagner le Champ de Mars. Patrick Deery se trouvait avec eux, mais son embopoint ne lui a pas permis de passer dans cet espace étroit.

Les quatre prisonniers se nomment Clarke, Ladouceur, Chs. Morin et McDonough, ils ont tous été trouvés coupables de vol avec effraction.

Le connétable Constant, du bureau de police, réussit d'abord à appréhender McDonough mais l'ayant confié à l'agent de police St Yves, pour poursivre Ladouceur, qu'il parvint à arrêter ensuite, ce dernier le laissa échapper.

ST. CYPRIEN.—M. Pierre Cartier, de la 6^{ème} et 7^{ème} concession de St. Cyprien, labourait son champ, la semaine dernière, lorsque tout-à-coup sa charrue donna sur quelque chose d'inusité qui attira immédiatement son attention. Quelle ne fut pas sa surprise de trouver à l'endroit un os qu'il prit pour l'épave d'un être humain, six vieux pistolets à pierre tout rongés par la rouille et que le temps et l'humidité avaient réussi à dépouiller de leurs montures. Trois de ces pistolets sont encore chargés à balles. Il trouva en outre, après quelques minutes de recherches, un cadenas, une grosse pièce en cuivre de deux sous, ainsi qu'une bague en or d'une jolie pesanteur.

Tout cela dans un endroit très-écarté, au beau milieu d'un champ. Avis aux amateurs.

L'avant-dernière nuit M. Sawyer, caissier de la banque Souhegan National, à Milford, New Hampshire, s'est éveillé en sursaut et a vu que son lit était entouré de six hommes masqués. Justement alarmé et se doutant bien de ce que voulaient les intrus, il a cru devoir néanmoins, en vue de gagner du temps, leur demander ce qu'ils voulaient, et à cet effet il a ouvert la bouche, mais il n'a pu la refermer, car les bandits ont profité de cette occasion pour forrer un baillon dans le gosier du malheureux caissier et lui passer une corde autour du cou.

Ensuite, la femme, les quatre enfants et la servante de M. Sawyer ayant été bien et dûment enfermés sous clef dans un cabinet dont il est inutile de préciser la destination, les opérateurs ont pris le bout de la corde attachée au cou du chef de la famille et l'on conduit en laisse—mais non en liesse, dans les bureaux de la banque, dont il a été contraint d'ouvrir le coffre-fort. Le contenu de ce meuble ayant été épuisé, M. Sawyer a été ramené chez lui et solidement attaché au pied de son lit, après quoi les industriels se sont retirés.

Vers les quatre heures du matin, les six personnes enfermées dans le cabinet indescriptible ont réussi à en enfoncer la porte, et l'alarme a été donnée, mais il était trop tard. Il a été pris dans le coffre-fort de la banque \$4,500 en greenbacks et près de \$100,000 en bons du gouvernement et sécurités diverses. Ces valeurs n'appartenaient pas à la banque, mais avaient simplement été confiées à sa garde par leurs propriétaires, parmi lesquels on cite, comme éprouvant les plus grosses pertes, MM. Robert Harrison, W. B. Towse, J. Fleeman et C. S. Averill.

UNE BAGARRE.—Lundi soir, le 26 ult., les hommes de police Martel et Morrison, de la station de la rue des Jurés, ont arrêté Patrick Quinn, 17 ans, journalier, pour ivresse et assaut sur la police, et William Murphy, 17 ans, aubergiste, pour avoir voulu entraver la police dans l'exécution de ses devoirs. L'arrestation a eu lieu sur la rue St. George, où un grand nombre de gamins s'étaient réunis pour faire la noce. James Quinn, 18 ans, journalier, apprenant que son frère était entre les mains de la police, assembla quelques amis, et se dirigea vers la station. En arrivant à la porte il se dépoilla de ses habits, demanda la mise en liberté de son frère et voulut même l'enlever de force, malgré les remontrances de la police. Plus de quatre cents personnes, hommes et femmes, s'étaient portées alors sur la rue des Jurés, entre les rues Hermine et Bleury. Les femmes s'efforcèrent de persuader à Quinn de remettre son habit et de retourner paisiblement à son logis mais, ce dernier préféra suivre le conseil de ses amis et d'entrer de force dans la station. Les sous-constables Martel et Gendreau l'en ont empêché et, saisissant le tapageur par le bras, ils l'ont fait entrer à pas traquilles et lents dans la station où ils fut mis sous verrous. La foule ne mettant plus de bornes à sa rage se forma en cercle de chaque côté de la porte et une grêle de pierres vint fondre sur la station. Dans sa fureur, la foule cria: "Brisons la porte! relâchez-le! jetons-les dehors! jetons-les dehors!" Le sergent Burke voyant qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'en finir que de faire une charge sur les gamins, assembla ses hommes, et le bâton à la main, les gardiens de la sûreté publique se préparèrent à faire une sortie. La porte fut ouverte, et le sergent Burke suivi de près de ses hommes, se dirigea vers la foule. La foule se dispersa, et une minute après, on ne voyait personne dans la rue. Pendant que la police était occupé à faire la chasse aux émeutiers, Patrick Quinn sauta par une fenêtre et prit la fuite.

ST. AUGUSTIN.—Nous trouvons dans le *Canadien*, les détails extraordinaires qui suivent:

Il existe dans la paroisse de St. Augustin, comté de Portneuf, un phénomène bien extraordinaire. C'est une jeune fille qui depuis le 21 janvier dernier, c'est-à-dire depuis plus de sept mois, n'a pris aucune espèce d'aliment quelconque, à part la sainte communion qu'elle reçoit tous les matins.

Mlle Sophie Fisette est âgée de 25 ans, elle est de complexion assez faible, et ses parents sont des cultivateurs de condition ordinaire. Quoique de constitution assez délicate, elle jouit d'une bonne santé et s'est acquittée jusqu'à cette année des travaux ordinaires qui sont le partage des filles de cultivateurs. Rien n'indique en elle aucun désordre ou affection nerveuse qui pourrait être la cause de quelque écart dans les lois de la nature dont la médecine nous fournit plusieurs exemples.

Faut-il en conclure que ce qui se passe d'extraordinaire en elle soit l'effet d'une intervention surnaturelle? Il ne nous appartient pas de nous prononcer à cet égard, les autorités religieuses sont seules compétentes à cet effet; nous voulons seulement mettre à la connaissance du public un fait qui ne peut manquer de l'intéresser et rapporter ce qu'en pense un homme de l'art après examen, laissant au reste le jugement définitif à être porté par qui de droit.

Cette jeune fille n'a qu'une éducation élémentaire bien ordinaire, elle n'a jamais fréquenté de couvents. Elle est née et a été élevée dans une concession à plus d'une lieue de l'église.

Rien ne distinguait cette enfant extérieurement de ses autres compagnes, et déjà, cependant, dès sa première communion, on pu la surprendre à pratiquer des mortifications dont les enfants de son âge ne peuvent d'ordinaire se rendre compte, bien qu'on leur en rapporte des exemples dans la vie des saints. Ainsi, dès ce temps, ses parents la virent faire rougir des épingle à la flamme d'une chandelle pour se les enfoncer dans les muscles des bras. Plusieurs fois elle s'est fabriqué des bandes à pointes qu'elle a portées jusqu'à les user.

Dans le cours de l'hiver dernier, elle se mit à prolonger davantage les jeûnes qu'elle avait coutume de pratiquer, et en vint à la fin à ne prendre que très-peu de nourriture et à d'assez rares intervalles, encore ne pouvait-elle que difficilement supporter le peu qu'elle prenait. Elle reçut de ce moment la sainte communion tous les jours, et cessa dès lors entièrement de prendre aucun aliment quelconque, se disant absolument incapable de boire ni manger, et ne paraissant en effet nullement souffrir de cette abstention. Elle passait ses journées en partie à prier et à méditer devant le St. Sacrement, et le reste à coudre ou à quelque autre ouvrage dans sa chambre, faisant de temps en temps quelques lectures pieuses, et continuant ses méditations durant son travail.

Dans le cours du carême dernier, le curé remarqua une fois, en lui donnant la communion, qu'il lui coulait du sang du front sur la figure. Une ou deux fois plus tard, on put remarquer sur ses mains les empreintes des stigmates, se manifestant par une apparence d'inflammation et du sang suintant à travers les pores de la peau.

Le bruit de choses si extraordinaires se répandant dans les environs, on venait de tous côtés pour voir la sainte, comme le peuple la désigne, mais le curé jugeait avec raison qu'il ne convenait pas de produire en spectacle cette fille modeste, qui n'aimait qu'à se cacher, défendit expressément aux gens de la maison de la laisser visiter par qui que ce soit pour satisfaire ainsi une vaine curiosité.

Aujourd'hui, Mlle. Fisette demeure avec une de ses sœurs qui est veuve, près de l'église, et continue ses dévotions, sans pour ainsi dire être dérangée par les curieux, les rumeurs de tout genre s'étant épuisées à son sujet, mais elle n'en persévère pas moins dans son abstention totale de tout aliment. Nous avons pu la voir et lui adresser quelques questions.

L'ENVOUEMENT

I

Brémont-sur-Seine est en Normandie une petite ville de cinq ou six mille âmes. Elle n'a ni industrie, ni manufactures, ni garnison, mais elle possède en revanche un sous-préfet et un tribunal de première instance. La population de Brémont, divisée en trois classes fort distinctes, se compose de rentiers, de commerçants et de cultivateurs. Chacune de ces classes occupe une partie séparée de la ville. Les rentiers forment en général ce qu'on appelle la société. Cette société, quoique peu riche, est très-aristocratique. Depuis la révolution, beaucoup de familles nobles, ruinées ou dans la gêne, se sont retirées à Brémont, qui avait autrefois une certaine importance dans la province. L'évêque y venait souvent pour officier dans la cathédrale, une des plus anciennes et des plus élégantes de la Normandie, et il s'y plaisait à cause de la beauté du site. Henri IV avait également aimé Brémont, où l'on montre le joli hôtel qu'il fit bâtir pour Gabrielle d'Estrées. Ces souvenirs expliquent encore la préférence que la noblesse accorde à Brémont. Aussi, à l'époque où s'ouvre ce récit, il y a tout au plus une dizaine d'années, rencontraient-on par la ville des chevaliers de Saint-Louis et des gardes du corps de Charles X, qui vivaient là modestement, mais noblement, avec leurs familles. Ce petit monde fort exclusif s'adjoignait pourtant la magistrature, qui lui rappelait, quoique d'un peu loin, la noblesse de robe. Enfin aux jours de gala, comme appoint à leur cercle habituel et peut-être par une indulgente concession aux idées nouvelles, la noblesse et la magistrature consentaient à recevoir dans leurs salons le sous-préfet et les employés du gouvernement, tels que le receveur et les contrôleurs des finances. Il était pourtant décent qu'ils fussent bien apparentés. Ce faubourg Saint-Germain de Brémont habitait dans le haut de la ville de belles et vastes maisons entre cour et jardin. C'était un quartier solennel, mais silencieux et presque désert, que n'ébranlait presque jamais le bruit des carrosses, où circulait parfois une chaise à porteurs et où l'herbe croissait entre les pavés. A partir de ce point culminant, la ville, composée d'habitations plus modestes, descendait par des rues un peu plus animées les pentes de la colline où elle est bâtie, et s'éparpillait en demeures rustiques ou en cabanes de pêcheurs et de bateliers sur les bords mêmes de la Seine, qui, s'arrondissant dans son cours et toute semée d'îles, fait à la gracieuse cité une ceinture d'eau et de verdure. Là pourtant se groupait un petit nombre d'hommes qu'on redoutait beaucoup et qu'on appelait "les gens du bord de l'eau." Ce sont les aides de pont et les bateliers de service lors du passage des trains de bois ou des bateaux qui navigent sur la Seine, et aussi quelques cabaretiers et logeurs de nuit, dont la clientèle toute fortuite est à bon droit surveillée par le commissaire de police. Ce bord de l'eau, ombragé d'arbres pendant l'été, mais tout effondré en hiver, peuplé de cabarets douteux d'où s'échappaient parfois les éclats d'une joie grossière, était donc alors et est encore aujourd'hui un lieu assez mal famé, qu'on ne fait que traverser pour franchir le pont au-delà duquel se rencontre dans l'île Verte, sous des ormes et des chênes séculaires, la promenade favorite de la ville.

Le président Esnault d'Oncières était en ce temps le personnage le plus important du pays. Il était, il est vrai, de la plus vieille et de la plus authentique noblesse de robe et d'épée. Son père, un président à mortier, l'avait élevé à l'étranger pendant l'émigration dans les traditions de l'ancienne magistrature. Revenu en France au commencement de la Restauration, le jeune homme avait très-brillamment débuté comme substitut du procureur du roi. Il avait une physionomie expressive, la parole facile, le geste élégant et surtout un grand charme dans